

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil municipal  
du 9 décembre 2025 à 20h30,  
réuni en l'Hôtel de Ville,  
sous la présidence de  
Madame Virginie DOUAT, Maire  
Date de convocation : 3 décembre 2025

Conseillers en exercice :	33
Conseiller présents :	23
Nombre de pouvoirs :	4
Nombre de votants :	27

Etaient présents :

Virginie DOUAT, Claude LEGOUY, Murielle WOLSKI, Michel SPEMENT, Françoise NIVESSE, Julien PICHELIN, Catherine LECOMTE, Vincent CORNILLE, Sylvain DUBOIS, Gérard BELLEMERE, Claude DALLE, Bernard HERBETTE, Daniel DECLEIR, Pascal FAYOLLE, Lysiane MOINAT, Rachel DELBOUYS, Juliette CELESTIN, Isabelle DELEPINE, Marie-José FERREIRA, Olivier GRARD, Hilal CHETATI, Francis LEFEVRE, Thierry GALIN.

Absents ayant donné pouvoirs :

Cécilia RUGALA, pouvoir à Michel SPEMENT, Ghislaine LEROY, pouvoir à Catherine LECOMTE, Arnaud FOUBERT, pouvoir à Francis LEFEVRE, Jean-Louis CLOUET, pouvoir à Sylvain DUBOIS.

Est désigné secrétaire de séance : Michel SPEMENT

<b>DEL 2025-12-12</b>
<b>BUDGET GENERAL – BP 2025</b>
<b>AUTORISATIONS DE PROGRAMME/AUTORISATION D'ENGAGEMENT – REVISION</b>

**Rapporteur : Virginie DOUAT, Maire**

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L.2311-3 relatif à la procédure des Autorisations de programme (AP), des Autorisations d'engagement (AE) et des Crédits de paiement (CP),

1) Modification des crédits de paiement :

• **AP 121 : Construction d'un pôle Petite Enfance**

Crédits de paiement inscrits lors de la séance du 01/04/2025

Construction pôle Petite Enfance	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP2025
3 205 846,64 €	87 392,81 €	278 291,38 €	2 102 201,45 €	737 961 €
Imputation budgétaire : 21848 : 201 000 €				
2313 : 3 004 846,64 €				

Modifications proposées

Construction pôle Petite Enfance	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP2025	CP 2026
3 275 846,64 €	87 392,81 €	278 291,38 €	2 102 201,45 €	737 961 €	70 000 €
Imputation budgétaire : 21848 : 201 000 €					
2313 : 3 074 846,64 €					

- AP 123 : Collégiale Saint Thomas de Canterbury

Crédits de paiement inscrits lors de la séance du 01/04/2025

Collégiale Saint-Thomas de Canterbury	CP 2023	CP 2024	CP 2025
2 798 998,81 €	121 864,78 €	1 310 699,03 €	1 366 435 €
Imputation budgétaire : 21318			

Modifications proposées

Collégiale Saint-Thomas de Canterbury	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
3 058 998,81 €	121 864,78 €	1 310 699,03 €	1 366 435 €	260 000 €
Imputation budgétaire : 21318				

2) Pour mémoire, les autorisations d'engagement/de programme déjà ouvertes dont les crédits de paiement ne sont pas modifiés sont les suivantes :

- AE1 : Mise en place du système d'archivage électronique

Crédits de paiement inscrits lors de la séance du 01/04/2025

Mise en place d'un système d'archivage électronique	CP 2025	CP 2026	CP 2027
108 000 €	33 600 €	37 200 €	37 200 €
Imputation : 617			

- AP 124 : Construction d'un ensemble vestiaires-sanitaires

Crédits de paiement inscrits lors de la séance du 01/04/2025

Construction d'un ensemble vestiaires-sanitaires	CP 2025	CP 2026	CP 2027
880 000 €	100 000 €	680 000 €	100 000 €
Imputation : 21314			

- AP 125 : Entretien de voiries

Crédits de paiement inscrits lors de la séance du 01/04/2025

Entretien de voies	CP 2025	CP 2026	CP 2027
1 050 000 €	350 000 €	350 000 €	350 000 €
Imputation budgétaire : 2151			

- AP 126 : Aménagement des carrefours / fermeture Pont Saint-Ladre

Crédits de paiement inscrits lors de la séance du 01/04/2025

Aménagement des carrefours/ fermeture Pont Saint-Ladre	CP 2025	CP 2026	CP 2027
2 229 600 €	1 032 000 €	628 800 €	568 800 €
Imputation : 2151			

Le rapporteur propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- Modifier les crédits de paiement des Autorisations de programme « Construction d'un pôle Petite Enfance » et « Collégiale Saint-Thomas de Canterbury ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la proposition du rapporteur.

3 abstentions :

Daniel DECLEIR, Arnaud FOUBERT, pouvoir à Francis LEFEVRE, Francis LEFEVRE.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour copie certifiée conforme,

A Crépy-en-Valois, le 9 décembre 2025.

Publié sur le site internet  
de la commune  
le : 12 DEC. 2025

Michel SPEMENT  
Secrétaire de séance

Virginie DOUAT,  
Maire de Crépy-en-Valois



---

#### INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

---

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement affichée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune dans le même délai.

Accusé de réception en préfecture  
060-216001750-20251209-DEL2025-12-12-DE  
Date de télétransmission : 12/12/2025  
Date de réception préfecture : 12/12/2025